



BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Bulletin officiel n°39 du 15 octobre 2020

Sommaire

Organisation générale

Administration centrale des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Organisation : modification
arrêté du 22-7-2020 - JO du 19-9-2020 (NOR : MENA2017542A)

Enseignements primaire et secondaire

Centres d'information et d'orientation

CIO de l'académie de la Martinique
arrêté du 25-9-2020 - JO du 6-10-2020 (NOR : MENE2025604A)

Certifications en allemand, anglais et espagnol

Calendrier des épreuves orales et écrites - session 2021
note de service du 23-09-2020 (NOR : MENE2025407N)

Sections internationales polonaises

Adaptation du programme d'histoire-géographie de terminale générale
note de service du 23-9-2020 (NOR : MENE2025415N)

Sections internationales polonaises

Adaptation du programme d'histoire-géographie de première générale
note de service du 23-9-2020 (NOR : MENE2025416N)

Baccalauréat général

Épreuve de l'enseignement de spécialité arts de la classe de terminale de la voie générale - session 2021 : modification
note de service du 25-9-2020 (NOR : MENE2025648N)

Personnels

Commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel
arrêté du 17-9-2020 (NOR : MENA2025830A)

Personnels de direction

Affectation dans les collectivités d'outre-mer à la rentrée 2021
note de service du 28-09-2020 (NOR : MENH2024168N)

Mouvement du personnel

Nomination

Représentants du personnel, des représentants de la mutuelle générale de l'éducation nationale et des membres de l'administration à la commission nationale d'action sociale : modification
arrêté du 18-9-2020 (NOR : MENH2025901A)

Informations générales

Vacance de poste

Enseignants du second degré en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire australe de février 2021
avis (NOR : MENH2025780V)

Organisation générale

Administration centrale des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Organisation : modification

NOR : MENA2017542A

arrêté du 22-7-2020 - JO du 19-9-2020

MENJS - SAAM A1

Vu décret n° 87-389 du 15-6-1987 modifié ; décret n° 2014-133 du 17-2-2014 modifié ; arrêté du 17-2-2014 modifié ; avis du CTAC du 7-7-2020

Article 1 - Au quatrième alinéa de l'article 52 de l'arrêté du 17 février 2014 susvisé, les mots : « , culturelle et sportive » sont supprimés.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 22 juillet 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La secrétaire générale,
Marie-Anne Lévêque

Enseignements primaire et secondaire

Centres d'information et d'orientation

CIO de l'académie de la Martinique

NOR : MENE2025604A

arrêté du 25-9-2020 - JO du 6-10-2020

MENJS - DGESCO A1-4

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 313-4 et D. 313-1 à D. 313-13 ; procès-verbaux des comités techniques académiques des 24 et 31-1-2020

Article 1 - Les centres d'information et d'orientation d'État (CIO) du Lamentin (UAI 9720598T) et de Fort-de-France (UAI 9720047U) regroupés sur le même site Pôle technologique de Kerlys - 5, rue Saint-Christophe à Fort-de-France fusionnent dans une même entité au 1er septembre 2020 sous l'appellation CIO de Fort-de-France (UAI 9720047U).

Article 2 - Le CIO d'État de la Trinité (UAI 9720426F) sis, centre d'affaires « Le Galion » rue Victor Hugo, est transféré et s'installe à Sainte-Marie, zone d'activités Belle Étoile - Bât. n°4, sous l'appellation de CIO d'État Nord-Atlantique (UAI 9720426F) au 1er juillet 2020 (pour régularisation).

Article 3 - Le recteur de l'académie de la Martinique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 25 septembre 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Enseignements primaire et secondaire

Certifications en allemand, anglais et espagnol

Calendrier des épreuves orales et écrites - session 2021

NOR : MENE2025407N

note de service du 23-09-2020

MENJS - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et vice-rectrices ; aux cheffes et chefs d'établissement des établissements publics locaux d'enseignement et des établissements d'État ; aux directeurs et directrices des Siec

La présente note de service définit le calendrier des épreuves orales et écrites des certifications en allemand, anglais et espagnol pour la session 2021. Elle abroge la note de service n° 2019-157 du 24 octobre 2019.

Les épreuves écrites évaluant la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite de la session 2021 auront lieu pour **l'allemand, l'anglais et l'espagnol**, le **mercredi 10 mars 2021** pour toutes les académies sauf pour La Réunion et Mayotte, aux heures locales indiquées ci-dessous :

Allemand Durée : 160 min + 2 pauses	Horaires
France métropolitaine	09h00 - 12h00
Guadeloupe et Martinique	09h00 - 12h00
Guyane	09h00 - 12h00
Anglais Durée : 195 min + pauses	Horaires
France métropolitaine	09h00 - 13h00
Guadeloupe et Martinique	09h00 - 13h00
Guyane	09h00 - 13h00
Polynésie française	09h00 - 13h00
Espagnol Durée : 140 min + pauses	Horaires
France métropolitaine	09h00 - 11h45
Guadeloupe et Martinique	09h00 - 11h45
Guyane	09h00 - 11h45

À titre dérogatoire, pour **La Réunion et Mayotte**, les épreuves écrites d'allemand se dérouleront le **mercredi 24 mars 2021**, aux heures locales indiquées ci-dessous :

Allemand Durée : 160 min + 2 pauses	Horaires
La Réunion	09h00 - 12h00
Mayotte	09h00 - 12h00

À titre dérogatoire, pour **La Réunion et Mayotte**, les épreuves écrites d'anglais et d'espagnol se dérouleront le **lundi 29 mars 2021**, aux heures locales indiquées ci-dessous :

Anglais Durée : 195 min + pauses	Horaires
La Réunion	09h00 - 13h00
Mayotte	09h00 - 13h00

Espagnol Durée : 140 min + pauses	Horaires
La Réunion	09h00 - 11h45
Mayotte	09h00 - 11h45

Pour toutes les académies, les épreuves orales évaluant l'expression orale se dérouleront, pour les trois langues concernées, **entre le lundi 1er février et le vendredi 26 mars 2021** à des dates fixées au niveau académique.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales polonaises

Adaptation du programme d'histoire-géographie de terminale générale

NOR : MENE2025415N

note de service du 23-9-2020

MENJS - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'histoire-géographie des sections internationales polonaises

Références : arrêté du 19-5-2020 et JO du 29-5-2020 et BOEN du 4-6-2020

Dans le cadre des programmes arrêtés le 19 juillet 2019, et en application de l'arrêté du 19 mai 2020 sur le programme d'enseignement d'histoire-géographie conduisant au baccalauréat général option internationale, paru au BOEN du 4 juin 2020, cette note de service présente l'adaptation du programme d'histoire-géographie de terminale générale pour les sections polonaises. Cette adaptation s'appuie également sur le préambule du programme national, dont la lecture est nécessaire pour mettre en œuvre le programme.

Histoire

« Les relations entre les puissances et l'opposition des modèles politiques, des années 1930 à nos jours »

Ce programme vise à montrer comment le monde a été profondément remodelé en moins d'un siècle par les relations entre les puissances et l'affrontement des modèles politiques.

Dans l'entre-deux-guerres, la montée des totalitarismes déstabilise les démocraties ; puis le déchaînement de violence de la Seconde Guerre mondiale aboutit à l'équilibre conflictuel d'un monde devenu bipolaire, alors même qu'éclatent et disparaissent les empires coloniaux. La guerre froide met face à face deux modèles politiques et deux grandes puissances qui, tout en évitant l'affrontement direct, suscitent ou entretiennent de nombreux conflits armés régionaux. Parallèlement, les sociétés occidentales connaissent de profonds bouleversements : mise en place d'États-providence, entrée dans la société de consommation ... Dans l'Europe occidentale, la construction européenne consolide la paix et œuvre à l'ouverture réciproque des économies européennes. Les années 1970-1980 voient naître de multiples dynamiques, économiques, sociales, culturelles et géopolitiques, qui aboutissent, en dernier ressort, à l'effondrement du bloc soviétique et à la fin du monde bipolaire. Depuis les années 1990, conflits et coopérations se développent et s'entrecroisent aux échelles mondiale, européenne et nationale, posant dans de nouveaux domaines la question récurrente des tensions entre intérêts particuliers et intérêt général.

Thème 1 - Fragilités des démocraties, totalitarismes et Seconde Guerre mondiale (1929-1945) (16-18 heures)

Chapitre 1. L'impact de la crise de 1929 : déséquilibres économiques et sociaux

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer l'impact de la crise économique mondiale sur les sociétés et les équilibres politiques, à court, moyen et long terme.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les causes de la crise ;▪ le passage d'une crise américaine à une crise mondiale ;▪ l'économie polonaise, une économie en plein développement face à la crise ;▪ l'émergence d'un chômage de masse.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none">▪ 1933 : un nouveau président des États-Unis, F. D. Roosevelt, pour une nouvelle politique économique, le New Deal.▪ Juin 1936 : les accords Matignon.▪ 1937 : la mise en place de la COP sous la direction de l'État polonais.

Chapitre 2. Les régimes totalitaires

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à mettre en évidence les caractéristiques des régimes totalitaires (idéologie, formes et degrés d'adhésion, usage de la violence et de la terreur) et leurs conséquences sur l'ordre européen.</p> <p>On peut mettre en avant les caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ du régime soviétique ; ▪ du fascisme italien ; ▪ du national-socialisme allemand.
Point de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1937-1938 : la Grande Terreur en URSS. ▪ 9-10 novembre 1938 : la nuit de Cristal. ▪ Géopolitique des totalitarismes : le pacte Ribbentrop-Molotov et la Pologne.

Chapitre 3. La Seconde Guerre mondiale

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer l'étendue et la violence du conflit mondial, à montrer le processus menant au génocide des Juifs d'Europe, et à comprendre, pour la France, toutes les conséquences de la défaite de 1940, et, pour la Pologne, les conséquences de la double invasion qu'elle subit.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un conflit mondial : protagonistes, phases de la guerre et théâtres d'opération ; ▪ crimes de guerre, violences et crimes de masse, Shoah, génocide des Tsiganes ; ▪ la France dans la guerre : occupation, collaboration, régime de Vichy, Résistance ; ▪ l'invasion et l'occupation de la Pologne : destructions, élimination des élites, du clergé, le Gouvernement général de Pologne ; ▪ la Shoah en Pologne : ghettoïsation de la population juive, opération Reinhardt, soulèvement du ghetto de Varsovie, extermination des juifs d'Europe, le sort des survivants ; ▪ les mouvements de résistance dans et en dehors de la Pologne occupée, l'État polonais clandestin.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Juin 1940 en France : continuer ou arrêter la guerre. ▪ Juin 1944 : le débarquement en Normandie et l'opération Bagration. ▪ Witold Pilecki, symbole de la Résistance polonaise. ▪ Août-octobre 1944 : l'insurrection de Varsovie.

Thème 2 - La multiplication des acteurs internationaux dans un monde bipolaire (de 1945 au début des années 1970) (16-18 heures)

Chapitre 1. La fin de la Seconde Guerre mondiale et les débuts d'un nouvel ordre mondial

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à mettre en parallèle la volonté de création d'un nouvel ordre international et les tensions qui surviennent très tôt entre les deux nouvelles superpuissances (États-Unis et URSS).</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le bilan matériel, humain et moral du conflit ; ▪ les bases de l'État-providence ; ▪ les bases d'un nouvel ordre international (création de l'ONU, procès de Nuremberg et de Tokyo, accords de Bretton Woods) ; ▪ la construction par l'URSS du bloc soviétique : l'exemple de la prise de contrôle de la Pologne ; ▪ les nouvelles tensions : début de l'affrontement des deux superpuissances et conflits au Proche-Orient.
-----------	---

Point de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 15 mars 1944 : le programme du CNR. ▪ 1948 : naissance de l'État d'Israël. ▪ 25 février 1948 : le « coup de Prague ».
---------------------------------	---

Chapitre 2. Une nouvelle donne géopolitique : bipolarisation et émergence du tiers-monde

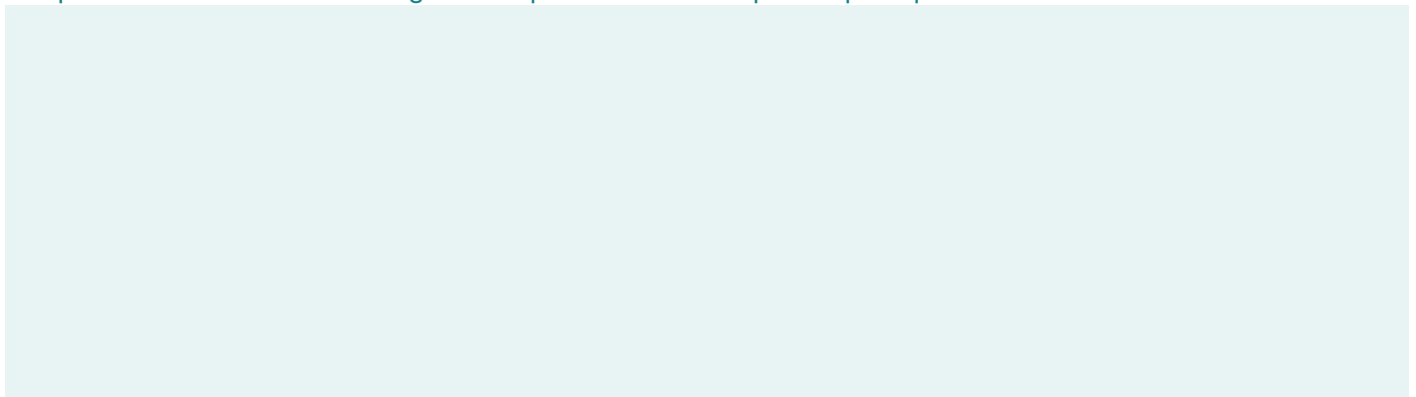
Objectifs	<p>Ce chapitre montre comment la bipolarisation issue de la Guerre froide interfère avec la décolonisation et conduit à l'émergence de nouveaux acteurs.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les modèles des deux superpuissances et la bipolarisation ; ▪ les nouveaux États : des indépendances à leur affirmation sur la scène internationale ; ▪ la Chine de Mao : l'affirmation d'un nouvel acteur international ; ▪ les conflits du Proche et du Moyen-Orient.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1955 : la mise en place du Pacte de Varsovie. ▪ Les guerres d'Indochine et du Vietnam. ▪ L'année 1968 dans le monde.

Chapitre 3. La France et la Pologne : une nouvelle place dans le monde

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer comment la France de l'après-guerre s'engage dans la construction européenne, comment elle cesse d'être une puissance coloniale et retrouve un rôle international, comment elle réforme ses institutions et ouvre davantage son économie. Il vise également à montrer comment la Pologne devient une démocratie populaire dans le cadre du bloc soviétique.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la IVe République entre décolonisation, guerre froide et construction européenne ; ▪ la crise algérienne de la République française et la naissance d'un nouveau régime ; ▪ les débuts de la Ve République : un projet liant volonté d'indépendance nationale et modernisation du pays ; ▪ la Pologne : construction et évolutions d'une démocratie populaire ; ▪ les oppositions au régime communiste ; ▪ le rapprochement avec la RFA.
Point de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La guerre d'Algérie. ▪ La constitution de 1958. ▪ 1970 : Willy Brandt devant le mémorial des morts du ghetto et la signature du traité de Varsovie.

Thème 3 - Les remises en cause économiques, politiques et sociales des années 1970 à 1991 (16-18 heures)

Chapitre 1. La modification des grands équilibres économiques et politiques mondiaux



Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer les conséquences sociales, économiques et géopolitiques des chocs pétroliers (1973 et 1979), dans le cadre d'une crise économique occidentale qui caractérise la période, mais aussi ses profondes évolutions politiques : la démocratie trouve une nouvelle vigueur, de la chute des régimes autoritaires d'Europe méridionale (Grèce, Portugal et Espagne) à l'effondrement du bloc soviétique, tandis que la révolution iranienne marque l'émergence de l'islamisme sur la scène politique et internationale.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les chocs pétroliers : la crise économique occidentale et la nouvelle donne économique internationale ; ▪ libéralisation et dérégulation ; ▪ la révolution islamique d'Iran et le rejet du modèle occidental ; ▪ la démocratisation de l'Europe méridionale et les élargissements de la CEE ; ▪ l'effondrement du bloc soviétique et de l'URSS à travers la crise polonaise des années 1970 - 1980 : grèves, état de siège, pressions soviétiques et occidentales.
Point de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1980-1981 : la naissance de Solidarność et la mise en place de l'état de siège en Pologne. ▪ l'année 1989 dans le monde.

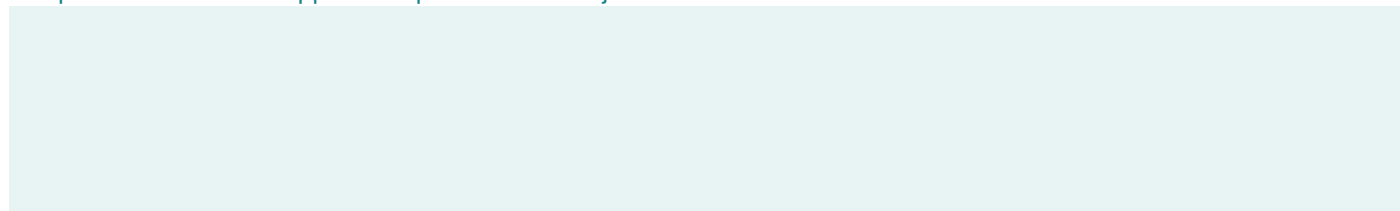
Chapitre 2. Les évolutions sociales, politiques et culturelles, la France et de la Pologne dans les années 1970 et 1980

Objectifs	<p>Ce chapitre souligne les mutations sociales et culturelles des sociétés française et polonaise pendant une période marquée par de nombreuses réformes et de nombreux bouleversements, ainsi que l'émergence de nouvelles questions politiques.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'alternance politique avec l'élection de François Mitterrand ; ▪ une société en mutation : évolution de la place et des droits des femmes, place des jeunes et démocratisation de l'enseignement secondaire et supérieur, immigration et intégration ; ▪ les transformations du paysage audiovisuel français, l'évolution de la politique culturelle et les nouvelles formes de la culture populaire ; ▪ les conséquences sociales de la crise du bloc communiste en Pologne ; ▪ l'affirmation d'une société civile en Pologne, l'alliance des travailleurs et des intellectuels et leur rôle dans la chute du régime communiste.
Point de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1975 : la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse en France : un tournant dans l'évolution des droits des femmes. ▪ 1981 : abolition de la peine de mort en France. ▪ Radio Free Europe, la revue littéraire et politique Kultura et leur rôle dans les années 1970-1980. ▪ 1989 : les accords de la Table ronde.

Thème 4 - Le monde, l'Europe, la France et la Pologne depuis les années 1990, entre coopérations et conflits (8-10 heures)

Ce dernier thème donne des perspectives sur les évolutions en cours, aux échelles mondiale, européenne et nationale.

Chapitre 1. Nouveaux rapports de puissance et enjeux mondiaux



Objectifs	<p>Ce chapitre vise à éclairer les tensions d'un monde devenu progressivement multipolaire en analysant le jeu et la hiérarchie des puissances. Seront mises au jour les formes et l'étendue des conflits ainsi que les conditions et les enjeux de la coopération internationale. On mettra en perspective :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les nouvelles formes de conflits : terrorisme, conflits asymétriques et renouvellement de l'affrontement des puissances ; ▪ les crimes de masse et les génocides (guerres en ex-Yougoslavie, génocide des Tutsi) ; ▪ l'effort pour mettre en place une gouvernance mondiale face aux défis contemporains (justice internationale, réfugiés, environnement). L'intégration de la Pologne dans les structures d'Europe de l'ouest et atlantique.
Point de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La fin de l'Apartheid en Afrique du Sud. ▪ Le 11 septembre 2001.

Chapitre 2. La construction européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à contextualiser les évolutions, les avancées et les crises de la construction européenne. On mettra en perspective :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le passage de la CEE à l'Union européenne : évolution du projet européen et élargissements successifs ; ▪ Europe des États, Europe des citoyens : référendums et traités (Maastricht, traité constitutionnel de 2005, traité de Lisbonne, etc.) ; ▪ l'intégration de la Pologne dans l'UE : entre espoirs et déceptions, l'évolution du rôle de la Pologne dans l'UE.
Point de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'euro : genèse, mise en place et débats. ▪ L'élargissement de 2004. ▪ Bronisław Geremek, un acteur majeur de la construction européenne.

Chapitre 3. La Ve République française et la IIIe République polonaise

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer les évolutions constitutionnelles et juridiques de la République française, qui réaffirme des principes fondamentaux tout en s'efforçant de s'adapter à des évolutions de la société, et de celles de la République polonaise, entre reconstruction démocratique et intégration européenne. On mettra en perspective :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la Ve République : un régime stable qui connaît de nombreuses réformes institutionnelles ; ▪ la réaffirmation du principe de laïcité en France (2004) ; ▪ les combats pour l'égalité ainsi que l'évolution de la Constitution et du Code civil français en faveur de nouveaux droits (parité, PACS, évolution du mariage, etc.) ; ▪ les évolutions politiques de la IIIe République polonaise ; ▪ la libéralisation économique et sociale en Pologne, ses effets et ses difficultés (par rapport au régime communiste) ; ▪ l'affirmation d'un populisme illibéral en Pologne.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La parité en France : du principe aux applications. ▪ L'approfondissement de la décentralisation en France. ▪ Les différentes formes d'émigration (saisonniers, de long terme ou permanente) et leurs effets sur la société polonaise.

Géographie

« Les territoires dans la mondialisation : entre intégrations et rivalités »

La mondialisation est envisagée comme une intensification des liens et une hiérarchisation croissante des territoires à l'échelle mondiale. Après avoir abordé les principales composantes et dynamiques spatiales du monde contemporain en classes de seconde et de première, il s'agit, en classe terminale, d'étudier les conséquences, sur les territoires, du processus de mondialisation - entre intégrations et rivalités - et d'analyser le jeu des acteurs, cadre où s'opère la fragilisation ou l'affirmation des puissances.

Un intérêt accru est porté aux espaces stratégiques que sont les mers et les océans, ainsi qu'aux rapports de force marqués par des concurrences et des coopérations territoriales qui aboutissent à la recherche de gouvernances supranationales. Dans ce cadre, l'étude de l'Union européenne (UE) invite à interroger, d'une part, le fonctionnement, les atouts et les fragilités d'une organisation supranationale très intégrée et, d'autre part, son positionnement sur l'échiquier géopolitique mondial. L'étude de la France et de ses régions, dans le cadre de l'Union européenne et dans le contexte de la mondialisation, vise à mobiliser les connaissances, capacités et méthodes acquises au lycée, pour analyser les enjeux et les effets des politiques d'aménagement des territoires.

Thème 1 - Mers et océans : au cœur de la mondialisation (16-18 heures)

Questions	Commentaire
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mers et océans : vecteurs essentiels de la mondialisation. ■ Mers et océans : entre appropriation, protection et liberté de circulation. 	<p>La maritimisation des économies et l'ouverture des échanges internationaux confèrent aux mers et aux océans un rôle fondamental tant pour la fourniture de ressources (halieutiques, énergétiques, biochimiques, etc.) que pour la circulation des hommes et les échanges matériels ou immatériels. L'importance des routes et les itinéraires diffèrent selon la nature des flux (de matières premières, de produits intermédiaires, industriels, d'informations, etc.). Mais les territoires sont inégalement intégrés dans la mondialisation.</p> <p>Les routes maritimes et les câbles sous-marins, tout comme les ports et les zones d'exploitation, restent concentrés sur quelques axes principaux. D'importants bouleversements s'opèrent, ce qui accroît les enjeux géostratégiques et les rivalités de puissance, notamment autour des canaux et des détroits internationaux. La mise en valeur et l'utilisation des mers et des océans relèvent d'une logique ambivalente, entre liberté de circulation et volonté d'appropriation, de valorisation et de protection. La délimitation des zones économiques exclusives (ZEE) est aujourd'hui la principale cause de tensions entre les États en raison des ressources présentes dans ces zones et de la volonté de ces États de les exploiter.</p>
<h4>Études de cas possibles</h4> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le golfe Arabo-Persique : un espace au cœur des enjeux contemporains. ■ La mer de Chine méridionale : concurrences territoriales, enjeux économiques et liberté de circulation. ■ L'océan Indien : rivalités régionales et coopérations internationales. ■ Le détroit de Malacca : un point de passage majeur et stratégique. 	
<h4>Question spécifique sur la Pologne</h4> <ul style="list-style-type: none"> ■ La mer Baltique, un enjeu essentiel pour la Pologne 	<h4>Commentaire</h4> <p>La mer Baltique constitue un espace singulier entre richesse écologique et pollution élevée. Zone de conflits larvés, notamment pour certaines frontières maritimes, et d'importance géostratégique forte, elle bénéficie cependant de différents cadres de coopération entre les pays riverains. Les flux y sont massifs, qu'ils soient de marchandises ou de croisiéristes et tissent des liens étroits entre les pays. La Pologne joue un rôle important dans cet ensemble, qu'il s'agisse du commerce ou de l'exploitation des ressources.</p>

Thème 2 - Dynamiques territoriales, coopérations et tensions dans la mondialisation (16-18 heures)

Questions	Commentaire
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des territoires inégalement intégrés dans la mondialisation. ■ Coopérations, tensions et régulations aux échelles mondiale, régionale et locale. 	<p>La mondialisation contemporaine conduit à l'affirmation ou à la réaffirmation de puissances et à l'émergence de nouveaux acteurs. Les territoires, quelle que soit l'échelle considérée (États, régions infra- et supra-étatiques, métropoles, etc.) ont inégalement accès à la mondialisation.</p> <p>La distance est encore un facteur contraignant, d'autant plus que des protections et des barrières sont mises en place, limitant les échanges internationaux. La hiérarchie des centres de décision mondiaux est en constante évolution. Parmi les plus grands centres financiers, cinq sont aujourd'hui en Asie, trois en Europe (Londres, Zurich et Francfort) et deux en Amérique du Nord.</p> <p>Concernant les inégalités territoriales, l'Union européenne a permis un rattrapage considérable du sud de l'Europe par rapport au nord. Les disparités inter-régionales se réduisent toutefois plus lentement. Dans le reste du monde, de nombreux accords régionaux économiques se sont réalisés (ASEAN, Alena, Mercosur), mais certains sont peu porteurs de développement.</p>

Études de cas possibles

- Les îles de la Caraïbe et des Antilles : entre intégration régionale et ouverture mondiale.
- La Russie, un pays dans la mondialisation : inégale intégration des territoires, tensions et coopérations internationales.
- Les corridors de développement en Amérique latine : un outil d'intégration et de désenclavement.
- L'Asie du Sud-Est : inégalités d'intégration et enjeux de coopération.

Question spécifique sur la France	Commentaire
<ul style="list-style-type: none"> ■ La France : un rayonnement international différencié et une inégale attractivité dans la mondialisation. 	<p>La France affirme sa place dans la mondialisation, d'un point de vue diplomatique, militaire, linguistique, culturel et économique. Elle entre en rivalité avec les autres pays et cherche à consolider ses alliances.</p> <p>La France maintient son influence à l'étranger via son réseau diplomatique et éducatif, des organisations culturelles, scientifiques et linguistiques (instituts français, Organisation internationale de la francophonie, Louvre Abu Dhabi, lycées français à l'étranger, etc.), mais également à travers les implantations de filiales d'entreprises françaises. Elle attire sur son territoire, plus particulièrement à Paris et dans les principales métropoles, des sièges d'organisations internationales, des filiales d'entreprises étrangères, des manifestations sportives et culturelles aux retombées mondiales, des touristes, etc.</p>

Thème 3 - L'Union européenne dans la mondialisation : des dynamiques complexes (16-18 heures)

Questions	Commentaire
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des politiques européennes entre compétitivité et cohésion des territoires. ■ L'Union européenne, un espace plus ou moins ouvert sur le monde. 	<p>L'Union européenne présente une grande diversité de territoires, tout en étant l'organisation régionale au degré d'intégration le plus marqué au monde. L'UE est le premier pôle commercial mondial. Elle est cependant exposée à des défis et tensions externes et internes (difficulté à établir une politique commune en matière de défense, d'immigration, de fiscalité, etc.), ce qui limite son affirmation comme puissance sur la scène mondiale.</p> <p>Les politiques européennes de cohésion économique, sociale et territoriale visent deux objectifs : d'une part la réduction des inégalités territoriales, d'autre part la valorisation des atouts des territoires des États membres pour faire face à la concurrence mondiale.</p>

Études de cas possibles

- L'Allemagne : une puissance européenne aux territoires inégalement intégrés dans la mondialisation.
- Les transports dans l'Union européenne : un outil d'ouverture, de cohésion et de compétitivité.
- La politique agricole commune (PAC) : les effets territoriaux d'une politique européenne.

Question spécifique sur la France

- La France : les dynamiques différenciées des territoires transfrontaliers.

Commentaire

Les territoires transfrontaliers se caractérisent par des échanges et des mobilités de part et d'autre de la frontière. L'Union européenne encourage les coopérations transfrontalières, en assurant notamment la libre circulation et en instituant un cadre réglementaire. Elle finance des projets et des équipements transfrontaliers par des programmes spécifiques. Les territoires transfrontaliers ont cependant des dynamiques différenciées.

Thème conclusif - La France et ses régions dans l'Union européenne et dans la mondialisation : lignes de force et recompositions (8-10 heures)

Questions

- Les lignes de force du territoire français.
- Des recompositions territoriales à toutes les échelles, entre attractivité, concurrence et inégalités.

Commentaire

L'étude de la France et de ses régions vise à interroger le rôle des acteurs, à différentes échelles, dans l'intégration européenne et mondiale, et les effets territoriaux différenciés de cette intégration.
L'étude de la région du lycée permet de mobiliser les connaissances acquises sur la France pour les appliquer à une autre échelle d'analyse. Il s'agit d'envisager avec les élèves les territoires de proximité et les divers aspects de leur attractivité. Cette approche leur fournit des clés de lecture pour comprendre leur territoire de proximité.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales polonaises

Adaptation du programme d'histoire-géographie de première générale

NOR : MENE2025416N

note de service du 23-9-2020

MENJS - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'histoire-géographie des sections internationales polonaises

Références : arrêté du 19-5-2020 (JO du 29-5-2020 et BOEN du 4-6-2020)

Dans le cadre des programmes arrêtés le 17 janvier 2019, et en application de l'arrêté du 19 mai 2020 sur le programme d'enseignement d'histoire-géographie conduisant au baccalauréat général option internationale, paru au BOEN du 4 juin 2020, cette note de service présente l'adaptation du programme d'histoire-géographie de première générale pour les sections polonaises. Cette adaptation s'appuie également sur le préambule du programme national, dont la lecture est nécessaire pour mettre en œuvre le programme.

Histoire

« Nations, empires, nationalités (de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale) »

Ce programme suit le fil directeur de l'évolution politique et sociale de la France et de l'Europe durant le long XIXe siècle qui s'étend de 1789 à la Première Guerre mondiale. Avec la Révolution française surgit une nouvelle conception de la nation reposant sur la citoyenneté, tandis que la France s'engage dans la longue recherche d'un régime politique stable. Après les guerres révolutionnaires et napoléoniennes, le Congrès de Vienne ne peut empêcher le principe des nationalités de se diffuser en Europe jusqu'aux révolutions de 1848. Dans une société européenne qui connaît toutes les tensions de la modernisation, s'affirment de nouveaux États-nations aux côtés des empires déstabilisés par le mouvement des nationalités. La IIIe République offre une stabilisation politique à une France qui étend son empire colonial. La guerre de 1914-1918 entraîne l'effondrement des empires européens et débouche sur une tentative de réorganiser l'Europe selon le principe des nationalités.

Thème 1 : L'Europe face aux révolutions (14-16 heures)

Chapitre 1. La Révolution française et l'Empire : une nouvelle conception de la nation et ses implications

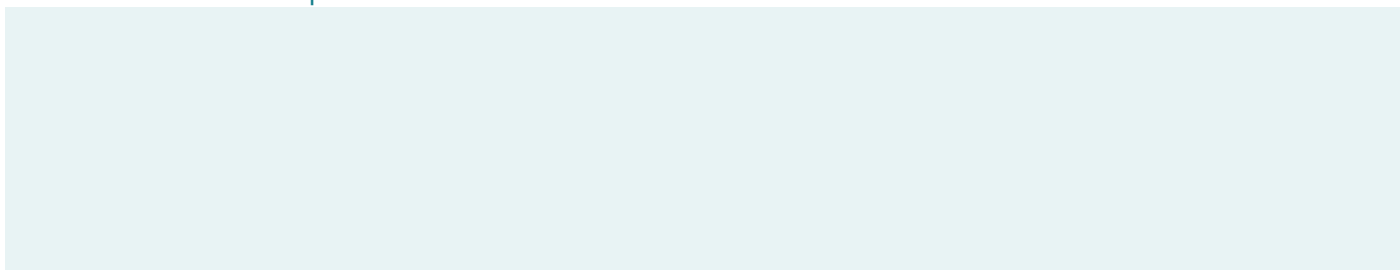
Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer l'ampleur de la rupture révolutionnaire avec « l'Ancien Régime » et les tentatives de reconstruction d'un ordre politique stable, ainsi que ses conséquences sur l'Europe.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la formulation des grands principes de la modernité politique synthétisés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ; ▪ la volonté d'unir la nation, désormais souveraine, autour de ces principes ; ▪ les conflits et débats qui caractérisent la période ; l'affirmation de la souveraineté nationale, la mise en cause de la souveraineté royale, les journées révolutionnaires, la Révolution et l'Église, la France, la guerre et l'Europe, la Terreur, les représentants de la nation et les sans-culottes ; ▪ l'établissement par Napoléon Bonaparte d'un ordre politique autoritaire qui conserve néanmoins certains principes de la Révolution ; ▪ la diffusion de ces principes en Europe : la question nationale polonaise, les légions de Dąbrowski ; ▪ la fragilité de l'empire napoléonien qui se heurte à la résistance des monarchies et des empires européens ainsi qu'à l'émergence des sentiments nationaux à travers la mise en place du duché de Varsovie par Napoléon en 1807, jusqu'à l'échec en 1812 ; ▪ de la nation en armes à la Grande Armée.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Madame Roland, une femme en révolution. ▪ 1794 - L'insurrection de Tadeusz Kościuszko. ▪ 1804 - Le <i>Code civil</i> permet l'égalité devant la loi et connaît un rayonnement européen.

Chapitre 2. L'Europe entre restauration et révolution (1814-1848)

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer la volonté de clore la Révolution, dont témoigne la restauration de l'ordre monarchique européen, ainsi que la fragilité de l'œuvre du congrès de Vienne.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les deux expériences de monarchie constitutionnelle en France (la charte de 1814 ; la charte révisée de 1830) ; ▪ le projet de construire une paix durable par un renouvellement des règles de la diplomatie ; ▪ l'essor du mouvement des nationalités qui remet en cause l'ordre du congrès de Vienne ; ▪ la reconstruction d'un royaume de Pologne sous le protectorat d'Alexandre Ier de Russie ; les territoires polonais sous domination autrichienne et prussienne ; ▪ la circulation des hommes et des idées politiques sous forme d'écrits, de discours, d'associations parfois secrète, notamment la <i>Wielka Emigracja</i> (Grande Émigration) ; ▪ les deux poussées révolutionnaires de 1830 et 1848 en France, en Pologne et en Europe.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1815 - Metternich et le congrès de Vienne. ▪ Józef Bem, grande figure du mouvement national. ▪ 1846 - L'insurrection de Cracovie et la question paysanne.

Thème 2 : La France et le nationalisme polonais dans l'Europe des nationalités : politique et société (1848-1871) (15-17 heures)

Chapitre 1. La difficile entrée dans l'âge démocratique : la Deuxième République et le Second Empire, les mouvements nationaux polonais



Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer que l'instauration du suffrage universel masculin en 1848 ne suffit pas à trancher la question du régime politique ouverte depuis 1789, et que les mouvements nationaux polonais ne sont pas encore prêts à sortir de la tutelle des puissances qui les dominent.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les idéaux démocratiques hérités de la Révolution française qui permettent en 1848 des affirmations fondamentales et fondatrices (suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage, etc.) ; ▪ l'échec du projet républicain en raison des tensions qui s'expriment (entre conservateurs et républicains, villes et campagnes, bourgeois et ouvriers) ; ▪ les traits caractéristiques du Second Empire, régime autoritaire qui s'appuie sur le suffrage universel masculin, le renforcement de l'État, la prospérité économique et qui entend mener une politique de grandeur nationale ; ▪ les oppositions rencontrées par le Second Empire et la répression qu'il exerce (proscriptions de Victor Hugo, Edgar Quinet) ; ▪ l'insurrection de janvier 1863 et l'échec de l'indépendance en Pologne : modernisation de la société, éveil de la conscience nationale, mais divisions internes et impossibilité de sortir de la tutelle russe.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ George Sand, femme de lettres engagée en politique. ▪ Louis-Napoléon Bonaparte, premier président de la République. ▪ Les politiques de russification et de germanisation en Pologne.

Chapitre 2. L'industrialisation et l'accélération des transformations économiques et sociales en France

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer que la société française connaît des mutations profondes liées à l'industrialisation et à l'urbanisation.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les transformations des modes de production (mécanisation, essor du salariat., etc.) et la modernisation encouragée par le Second Empire ; ▪ l'importance du monde rural et les débuts de l'exode rural ; ▪ l'importance politique de la question sociale.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paris haussmannien : la transformation d'une ville. ▪ Les frères Pereire, acteurs de la modernisation économique. ▪ 25 mai 1864 - Le droit de grève répond à l'une des attentes du mouvement ouvrier.

Chapitre 3. La France et la construction de nouveaux États par la guerre et la diplomatie

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer le rôle de la France lors de la construction des unités italienne et allemande. Cette politique d'unification est menée par des régimes monarchiques qui s'appuient sur le mouvement des nationalités, la guerre et la diplomatie.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la participation du Second Empire à la marche vers l'unité italienne ; ▪ la guerre de 1870 qui entraîne la chute du Second Empire et permet l'unité allemande.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rattachement de Nice et de la Savoie à la France. ▪ 1871 - Bismarck et la proclamation du Reich.

Thème 3 : La France et les territoires polonais avant 1914 : un régime politique et son empire, une nation en quête d'indépendance (15-17 heures)

Chapitre 1. La mise en oeuvre du projet républicain

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer la manière dont, en France, le régime républicain se met en place et s'enracine ainsi que les oppositions qu'il rencontre, et, pour les territoires polonais, la manière dont le nationalisme polonais se renforce, alors que le territoire demeure sous domination étrangère. On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1870-1875 : l'instauration de la République et de la démocratie parlementaire ; ▪ l'affirmation des libertés fondamentales ; ▪ le projet d'unification de la nation autour des valeurs de 1789 et ses modalités de mise en œuvre (symboles, lois scolaires, etc.) ; ▪ les oppositions qui s'expriment (courants révolutionnaires, refus de la politique laïque par l'Église catholique, structuration de l'antisémitisme autour de l'affaire Dreyfus, nationalisme, etc.) ; ▪ le refus du droit de vote des femmes ; ▪ le développement des mouvements nationaux pour la renaissance d'un État polonais indépendant et leurs divisions ; ▪ les spécificités de la construction d'une nation dominée.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1905 - La loi de séparation des Églises et de l'État : débats et mise en œuvre. ▪ La révolution polonaise de 1905 et l'insurrection de Łódź. ▪ Józef Piłsudski et Roman Dmowski, deux visions de la Pologne indépendante.

Chapitre 2. Permanences et mutations des sociétés française et polonaise jusqu'en 1914

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer les spécificités de la société française qui connaît une révolution industrielle importante tout en demeurant majoritairement rurale, ainsi que les évolutions de la société polonaise. On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'industrialisation et les progrès techniques ; ▪ la question ouvrière et le mouvement ouvrier ; ▪ l'immigration et la place des étrangers en France ; ▪ l'émigration polonaise ; ▪ l'importance du monde rural et ses difficultés ; ▪ l'évolution de la place des femmes.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les expositions universelles de 1889 et 1900. ▪ Hipolit Cegielski et l'entreprise H. Cegielski - Poznań

Chapitre 3. Métropole et colonies

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à étudier la politique coloniale de la III^e République, les raisons sur lesquelles elle s'est fondée, les causes invoquées par les républicains. Le contexte international de cette politique est également étudié, ainsi que ses effets dans les territoires colonisés. On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'expansion coloniale française : les acteurs, les motivations et les territoires de la colonisation ; ▪ les débats suscités par cette politique ; ▪ les chocs entre puissances occasionnés par cette expansion ; ▪ le cas particulier de l'Algérie (conquête de 1830 à 1847) organisée en départements français en 1848 ; ▪ le fonctionnement des sociétés coloniales (affrontements, résistances, violences, négociations, contacts et échanges).
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1887 - Le code de l'indigénat algérien est généralisé à toutes les colonies françaises. ▪ 1898 - Fachoda, le choc des impérialismes. ▪ Saïgon, ville coloniale.

Thème 4 : La Première Guerre mondiale : le « suicide de l'Europe » et la fin des empires européens (12-14 heures)

Chapitre 1. Un embrasement mondial et ses grandes étapes

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à présenter les phases et les formes de la guerre (terrestre, navale et aérienne). On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les motivations et les buts de guerre des belligérants ; ▪ l'extension progressive du conflit et les grandes étapes de la guerre ; ▪ l'échec de la guerre de mouvement et le passage à la guerre de position ; ▪ la participation des Polonais au conflit, entre incorporation aux empires centraux et préférence pour l'Entente ; ▪ les enjeux et les combats du front de l'Est ; ▪ l'implication des empires coloniaux britannique et français.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1914 - les batailles de Tannenberg et Łódź. ▪ 1915 - L'offensive des Dardanelles. ▪ 1916 - La bataille de la Somme. ▪ Mars 1918 - La dernière offensive allemande.

Chapitre 2. Les sociétés en guerre : des civils acteurs et victimes de la guerre

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à souligner l'implication des sociétés, des économies, des sciences et des techniques dans une guerre longue. On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les dimensions économique, industrielle et scientifique de la guerre ; ▪ les conséquences à court et long termes de la mobilisation des civils, notamment en ce qui concerne la place des femmes dans la société ; ▪ l'occupation allemande sur le territoire polonais ; ▪ le génocide des Arméniens, en articulant la situation des Arméniens depuis les massacres de 1894-1896 et l'évolution du conflit mondial ; ▪ les révolutions russes : la désintégration de l'empire et l'arrivée des bolcheviks au pouvoir.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Marie Curie dans la guerre. ▪ 24 mai 1915 - La déclaration de la Triple Entente à propos des « crimes contre l'humanité et la civilisation » perpétrés contre les Arméniens de l'Empire ottoman.

Chapitre 3. Sortir de la guerre : la tentative de construction d'un ordre des nations démocratiques

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à étudier les différentes manières dont les belligérants sont sortis de la guerre et la difficile construction de la paix. On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le bilan humain et matériel de la guerre ; ▪ les principes formulés par le président Wilson et la fondation de la Société des Nations ; ▪ les traités de paix et la fin des empires multinationaux européens ; la question des frontières de la Pologne renaissante ; ▪ la naissance difficile de la II^e République polonaise ; ▪ la guerre russo-polonaise ; ▪ les enjeux de mémoire de la Grande Guerre tant pour les acteurs collectifs que pour les individus et leurs familles.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ignacy Paderewski, acteur majeur de l'indépendance polonaise. ▪ 1919-1923 - Les traités de paix et la question de la Silésie. ▪ 1920 - Le soldat inconnu et les enjeux mémoriels.

Géographie

« Les dynamiques d'un monde en recomposition »

Sous l'effet des processus de transition - appréhendés en classe de seconde -, le monde contemporain connaît de profondes recompositions spatiales à toutes les échelles. Dans le cadre du programme de première, l'étude des dynamiques à l'œuvre fait ressortir la complexité de ces processus de réorganisation des espaces de vie et de production.

Ces recompositions peuvent être observées à travers le poids croissant des villes et des métropoles dans le fonctionnement des sociétés et l'organisation des territoires. La métropolisation, parfois associée à l'idée d'une certaine uniformisation des paysages urbains, renvoie toutefois à des réalités très diverses selon les contextes territoriaux. Elle contribue aussi à accentuer la concurrence entre les métropoles, ainsi que la diversité et les inégalités socio-spatiales en leur sein.

En lien avec la métropolisation, les espaces productifs se recomposent autour d'un nombre croissant d'acteurs aux profils variés. Ces recompositions s'inscrivent au sein de configurations spatiales multiples qui évoluent en fonction de l'organisation des réseaux de production (internationaux, régionaux ou locaux).

Les espaces productifs liés à l'agriculture sont traités plus spécifiquement dans le thème sur les espaces ruraux. La multifonctionnalité de ces derniers et leurs liens avec les espaces urbains s'accroissent, à des degrés divers selon les contextes, et contribuent au développement de conflits d'usages.

Thème 1 : La métropolisation : un processus mondial différencié (15-17 heures)

<p>Questions</p> <ul style="list-style-type: none"> Les villes à l'échelle mondiale : le poids croissant des métropoles. Des métropoles inégales et en mutation. 	<p>Commentaire</p> <p>Depuis 2007, la moitié de la population mondiale vit en ville ; cette part ne cesse de progresser. Cette urbanisation s'accompagne d'un processus de métropolisation : concentration des populations, des activités et des fonctions de commandement. En dépit de ce que l'on pourrait identifier comme des caractéristiques métropolitaines (quartier d'affaires, équipement culturel de premier plan, nœuds de transports et de communication majeur, institution de recherche et d'innovation, etc.), les métropoles sont très diverses. Elles sont inégalement attractives et n'exercent pas la même influence.</p> <p>À l'échelle locale, l'étalement urbain combiné à l'émergence de nouveaux centres fonctionnels (dans la ville-centre comme dans les périphéries) contribuent à recomposer les espaces intra-métropolitains. Cela se traduit également par une accentuation des contrastes et des inégalités au sein des métropoles.</p>
<p>Études de cas possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> La métropolisation au Brésil : dynamiques et contrastes. Londres : une métropole de rang mondial. Mumbai : une métropole fragmentée. La mégalopole du Nord-Est des États-Unis (de Boston à Washington) : des synergies métropolitaines. 	
<p>Question spécifique sur la Pologne</p> <ul style="list-style-type: none"> La Pologne : les recompositions urbaines 	<p>Commentaire</p> <p>La métropolisation, qui se marque par une croissance des grands centres urbains aux dépens des villes petites et moyennes, s'accompagne d'une spécialisation croissante et d'un étalement urbain.</p> <p>Cela conduit à une importance croissante de l'agglomération de Varsovie, à un recul des centres urbains de Silésie et à des mutations urbaines comme celles que connaît l'agglomération de Gdansk, passée d'une zone de production navale à une ville commerciale et touristique, ce qui a des conséquences sur la morphologie urbaine.</p>

Thème 2 : Une diversification des espaces et des acteurs de la production (15-17 heures)

Questions	Commentaire
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les espaces de production dans le monde : une diversité croissante. ■ Métropolisation, littoralisation des espaces productifs et accroissement des flux. 	<p>À l'échelle mondiale, les logiques et dynamiques des principaux espaces et acteurs de production de richesses (en n'omettant pas les services) se recomposent. Les espaces productifs majeurs sont divers et plus ou moins spécialisés. Ils sont de plus en plus nombreux, interconnectés et se concentrent surtout dans les métropoles et sur les littoraux.</p> <p>Les processus de production s'organisent en chaînes de valeur ajoutée à différentes échelles. Cela se traduit par des flux d'échanges matériels et immatériels toujours plus importants.</p> <p>Les chaînes et les réseaux de production sont, dans une large mesure, organisés par les entreprises internationales, mais l'implantation des unités productives dépend également d'autres acteurs - notamment publics -, des savoir-faire, des coûts de main d'œuvre ou encore des atouts des différents territoires. Ceux-ci sont de plus en plus mis en concurrence. Parallèlement, l'économie numérique élargit la diversité des espaces et des acteurs de la production.</p>

Études de cas possibles

- Les espaces des industries aéronautique et aérospatiale européennes : une production en réseau.
- Singapour : l'articulation de la finance, de la production et des flux.
- Les investissements chinois en Afrique : la recomposition des acteurs et espaces de la production aux échelles régionale et mondiale.
- La Silicon Valley : un espace productif intégré de l'échelle locale à l'échelle mondiale.

Question spécifique sur la France	Commentaire
<ul style="list-style-type: none"> ■ La France : les systèmes productifs entre valorisation locale et intégration européenne et mondiale. 	<p>L'étude des systèmes productifs français (outre-mer inclus) permet de mettre en avant les lieux et acteurs de la production à l'échelle nationale, tout en soulignant l'articulation entre valorisation locale et intégration européenne et mondiale.</p>

Thème 3 : Les espaces ruraux : multifonctionnalité ou fragmentation ? (15-17 heures)

Questions	Commentaire
<ul style="list-style-type: none"> ■ La fragmentation des espaces ruraux. ■ Affirmation des fonctions non agricoles et conflits d'usages. 	<p>Les recompositions des espaces ruraux dans le monde sont marquées par le paradoxe de liens de plus en plus étroits avec les espaces urbains et l'affirmation de spécificités rurales (paysagères, économiques, voire socio-culturelles), impliquant des dynamiques contrastées de valorisation, de mise à l'écart ou de protection de la nature et du patrimoine.</p> <p>Globalement, la part des agriculteurs diminue au sein des populations rurales. Toutefois, l'agriculture reste structurante pour certains espaces ruraux, avec des débouchés de plus en plus variés, alimentaires et non alimentaires.</p> <p>À l'échelle mondiale, la multifonctionnalité des espaces ruraux s'affirme de manière inégale par l'importance croissante, en plus de la fonction agricole, de fonctions résidentielle, industrielle, environnementale ou touristique, contribuant tout à la fois à diversifier et à fragiliser ces espaces. Cette multifonctionnalité et cette fragmentation expliquent en partie la conflictualité accrue dans ces espaces autour d'enjeux divers, notamment fonciers : accaparement des terres, conflits d'usage, etc. Elles posent la question de leur dépendance aux espaces urbains.</p>

Études de cas possibles

- Les mutations des espaces ruraux de Toscane.
- Les transformations paysagères des espaces ruraux d'une région française (métropolitaine ou ultramarine).
- Mutations agricoles et recomposition des espaces ruraux en Inde.
- Les espaces ruraux canadiens : une multifonctionnalité marquée.

Question spécifique sur la France

- La France : des espaces ruraux multifonctionnels, entre initiatives locales et politiques européennes.

Commentaire

En France, les espaces ruraux se transforment :

- mutation des systèmes agricoles et diversification des fonctions productives,
- pression urbaine croissante et liens accrus avec les espaces urbains,
- entre vieillissement et renouveau des populations rurales, diversification des dynamiques démographiques et résidentielles.

Ces mutations s'accompagnent d'enjeux d'aménagement et de développement rural : valorisation et soutien de l'agriculture, équipement numérique, télétravail, protection de l'environnement, maintien et organisation ou réorganisation des services publics, etc.

Ces enjeux mobilisent des acteurs à différentes échelles, du développement local aux politiques nationales et européennes de développement rural.

Thème 4 conclusif : La Chine : des recompositions spatiales multiples (11-13 heures)

Questions

- Développement et inégalités.
- Des ressources et des environnements sous pression.
- Recompositions spatiales : urbanisation, littoralisation, mutations des espaces ruraux.

Commentaire

La Chine est un pays où les évolutions démographiques et les transitions (urbaine, environnementale ou énergétique, etc.) engendrent de nombreux paradoxes et suscitent des recompositions spatiales spectaculaires.

Les évolutions démographiques, les migrations des campagnes vers les villes, la surexploitation des ressources, la pollution, l'ouverture et l'insertion de plus en plus forte dans la mondialisation accentuent les contrastes territoriaux.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Épreuve de l'enseignement de spécialité arts de la classe de terminale de la voie générale - session 2021 : modification

NOR : MENE2025648N

note de service du 25-9-2020

MENJS - DGESCO A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et vice-rectrices ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et aux inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

La présente note de service modifie la note de service n° 2020-024 du 11 février 2020 relative à l'épreuve de l'enseignement de spécialité arts de la classe de terminale de la voie générale. Les modifications prennent effet à compter de la session 2021 du baccalauréat.

5. Histoire des arts

Partie orale de l'épreuve : commentaire organisé

Modalités de l'épreuve

- Le paragraphe ci-dessous est supprimé :

« L'épreuve est organisée en deux parties consécutives. Elle prend appui sur un dossier consistant en trois portfolios numériques préparés et apportés par le candidat, et visant à refléter son appropriation personnelle du programme, ainsi qu'un dossier imprimé comprenant un document de synthèse ».

Il est remplacé par le paragraphe ainsi rédigé :

« L'épreuve est organisée en deux parties consécutives. Elle prend appui sur un dossier consistant en deux portfolios numériques préparés et apportés par le candidat, et visant à refléter son appropriation personnelle du programme, ainsi qu'un dossier imprimé comprenant un document de synthèse ».

Seconde partie : entretien

- Le paragraphe ci-dessous est supprimé :

« Un entretien avec le jury permet de vérifier, à partir de questions ouvertes posées par celui-ci, les acquis du candidat en histoire des arts, ses compétences méthodologiques et critiques, son expérience personnelle des œuvres, ainsi que d'approfondir la réflexion sur l'un ou l'autre des trois portfolios ».

Il est remplacé par le paragraphe ainsi rédigé :

« Un entretien avec le jury permet de vérifier, à partir de questions ouvertes posées par celui-ci, les acquis du candidat en histoire des arts, ses compétences méthodologiques et critiques, son expérience personnelle des œuvres, ainsi que d'approfondir la réflexion sur l'un ou l'autre des deux portfolios ».

Dossier

- Le paragraphe ci-dessous est supprimé :

« Le candidat constitue en tout trois portfolios, un pour chaque question du programme limitatif, l'ensemble formant son dossier. Chaque portfolio peut prendre plusieurs formes ou formats numériques au gré du candidat :

- diaporama ;

- séquence vidéo, etc.

Le candidat veille à ce que les formats choisis soient lisibles par un logiciel courant ».

Il est remplacé par le paragraphe ainsi rédigé :

« Le candidat constitue en tout deux portfolios, portant chacun sur l'une des trois questions du programme limitatif,

l'ensemble formant son dossier. Chaque portfolio peut prendre plusieurs formes ou formats numériques au gré du candidat :

- diaporama ;
- séquence vidéo, etc. Le candidat veille à ce que les formats choisis soient lisibles par un logiciel courant ».

▪ Le paragraphe ci-dessous est supprimé :

« Le dossier est transmis au jury sur une clé USB au plus tard quinze jours avant l'épreuve qui permettra de le visionner à partir d'un ordinateur. Cette clé USB ne comprendra aucun autre fichier que les trois portfolios clairement identifiés. Lors de l'épreuve, le candidat est également muni, outre une copie de la clé USB, d'un dossier imprimé comprenant ».

Il est remplacé par le paragraphe ainsi rédigé :

« Le dossier est transmis au jury sur une clé USB au plus tard quinze jours avant l'épreuve qui permettra de le visionner à partir d'un ordinateur. Cette clé USB ne comprendra aucun autre fichier que les deux portfolios clairement identifiés. Lors de l'épreuve, le candidat est également muni, outre une copie de la clé USB, d'un dossier imprimé comprenant ».

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Personnels

Commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel

NOR : MENA2025830A

arrêté du 17-9-2020

MENJS - MESRI - SAAM A2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2006-1760 du 23-12-2006 modifié ; décret n° 2008-1386 du 19-12-2008 et modifiant décret n° 2005-1191 du 21-9-2005 modifié ; décret n° 2016-580 du 11-5-2016 modifié ; arrêté du 16-9-2010 ; arrêté du 17-7-2018 ; arrêté du 14-2-2019 ; procès-verbal du 6-12-2018

Sur proposition du chef du service de l'action administrative et des moyens

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Représentants suppléants :

Antony Larose - Chef du bureau des services techniques au service de l'action administrative et des moyens

Lire :

Représentants suppléants :

Sébastien Clausener - Chargé de mission auprès de la Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Représentants titulaires :

Adjoint administratif principal 1re classe :

Véronique Clerc - FO

Représentants suppléants :

Adjoint administratif principal 1re classe :

Madame Claude Louiche - FO

Lire :

Représentants titulaires :

Adjoint administratif principal 1re classe :

Véronique Algrain - FO

Représentants suppléants :

Adjoint administratif principal 1re classe :

Mariette Theresine - FO

Article 3 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins Officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Paris, le 17 septembre 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Thierry Bergeonneau

Personnels

Personnels de direction

Affectation dans les collectivités d'outre-mer à la rentrée 2021

NOR : MENH2024168N

note de service du 28-09-2020

MENJS - DGRH E2-1

Texte adressé aux personnels de direction ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au chef de service de l'éducation nationale à Saint-Pierre-et-Miquelon

Dans le respect des lignes directrices de gestion du MENJS du 13 novembre 2019, la présente note a pour objet de fixer les modalités de participation aux opérations d'affectation en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna et à Saint-Pierre-et-Miquelon à la rentrée 2021.

Il convient de souligner que prendre la responsabilité d'un poste de direction dans une collectivité d'outre-mer nécessite un engagement professionnel et personnel tout à fait particulier. L'affectation des personnels, pour cette raison, donne lieu à un recrutement profilé.

Peuvent faire acte de candidature sur ces postes, les personnels de direction relevant du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié, qui exercent hors de ces territoires depuis au moins trois ans.

Les personnels de direction dont le centre des intérêts matériels et moraux est localisé en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française ou à Wallis-et-Futuna et qui envisagent une mutation interne sont soumis aux dispositions statutaires relatives à la mobilité et doivent s'inscrire selon les modalités et le calendrier de candidature indiqués ci-après.

I. Modalités de candidature pour une affectation dans les collectivités d'outre-mer**a) Saisie des vœux, enregistrement des pièces justificatives et validation de la demande de mobilité**

La saisie des vœux d'affectation dans les collectivités d'outre-mer, l'enregistrement des pièces justificatives et la validation de la demande s'effectueront en une seule période. Au cours de cette période, les candidats pourront saisir ou modifier leur demande. Les candidats doivent veiller à ne pas attendre le dernier jour pour saisir leur demande. Les candidats peuvent émettre vingt vœux maximum pour l'ensemble des collectivités d'outre-mer, dont dix vœux sur des postes de chef d'établissement et dix vœux sur des postes de chef d'établissement adjoint.

Les vœux formulés peuvent porter sur un établissement, une commune, un groupe de communes ou une collectivité d'outre-mer pour un type de poste déterminé (collège, lycée, LP).

La liste des postes vacants (départs à la retraite connus à la date de début de saisie des vœux, fins de 2e séjour) ainsi qu'une liste des postes susceptibles d'être vacants (fins de 1er séjour, intentions de participer au mouvement général des personnels affectés sans durée réglementée) sont consultables dans le Portail Agent pendant toute la période de saisie des vœux.

Il est à noter que tout poste est susceptible d'être vacant, compte tenu notamment de la mobilité interne.

Dans la mesure où les opérations d'affectation dans les collectivités d'outre-mer relèvent d'un recrutement sur profil, aucune procédure particulière n'est organisée pour les établissements Rep+ situés dans ces territoires. En conséquence, il n'est pas nécessaire de constituer un dossier spécifique.

Points d'attention :

- les demandes de mobilité formulées hors délai ne sont pas recevables, sauf pour des cas tout à fait exceptionnels et imprévisibles ou dans l'intérêt du service ;
- les demandes émanant de personnels de direction stagiaires ou en détachement dans le corps des personnels de direction ainsi que les demandes émanant de personnels de direction ne remplissant pas la condition de stabilité de trois ans dans leur poste ne sont pas recevables ;
- les demandes d'affectation en poste double ne concernent que les conjoints appartenant au corps des personnels de direction. Le candidat peut toutefois signaler que son conjoint, personnel de l'éducation nationale, a fait une demande d'affectation dans une collectivité d'outre-mer. Il est souligné que l'affectation en poste double reste difficile à réaliser

compte-tenu du principe de recrutement sur profil et de la localisation des postes ;

- les demandes d'affectation dans les collectivités d'outre-mer seront examinées prioritairement. Par conséquent, les vœux formulés dans le cadre du mouvement général, dans un établissement Rep+, un EREA ou un ERPD ne seront examinés que si le candidat n'a pas été retenu pour une affectation dans une collectivité d'outre-mer ;
- si un candidat sollicite à la fois un poste dans une collectivité d'outre-mer et un détachement à l'étranger, il devra au moment de la saisie des vœux classer ses demandes par ordre de préférence.

b) Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature est désormais dématérialisé. En conséquence, les candidats à une affectation dans une collectivité d'outre-mer devront obligatoirement télécharger dans le Portail Agent tous les documents constitutifs de leur dossier au moment de la saisie de leur candidature et de leurs vœux.

Le dossier de candidature dématérialisé, constitué dans le Portail agent avant la clôture de la période de saisie des vœux doit comporter les éléments suivants :

- la demande de d'affectation dans les collectivités d'outre-mer ;
- une copie du dernier compte-rendu d'entretien professionnel ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- les justificatifs d'une priorité légale (CIMM, rapprochement de conjoint).

La qualité de la lettre de motivation et le soin que les candidats apporteront à la constitution de leur dossier seront critère supplémentaire de pré-sélection.

Lors de la saisie de leur demande dans le Portail Agent, les candidats doivent vérifier tous les éléments matériels qui constituent le fondement de leur demande de mobilité. S'ils constatent une erreur, ils doivent la signaler par courriel uniquement, à l'adresse suivante disponible sur le site www.education.gouv.fr :

pdur_signalement_mobilite@education.gouv.fr. Il est précisé que même si le dossier dans le Portail Agent présente une anomalie, il doit obligatoirement être validé.

II. Recueil de l'avis des autorités académiques

Après fermeture de la campagne de saisie des vœux pour une affectation dans les collectivités d'outre-mer, les services académiques pourront consulter dans l'application Sirhen la liste des candidats de l'académie.

L'annexe COM « Avis des autorités académiques » permettra d'apprécier au mieux les candidatures en vue de la meilleure adéquation entre les profils des candidats et les spécificités des postes à pourvoir dans les territoires demandés.

Les recteurs communiqueront aux candidats leur avis sur l'ensemble du dossier. Des observations éventuelles pourront alors être formulées par les candidats et adressées aux recteurs.

Les avis motivés et portés à la connaissance des candidats devront être enregistrés dans les dossiers de mobilité des candidats.

III. Entretiens de recrutement et proposition de poste dans les collectivités d'outre-mer

Une présélection des candidatures est assurée par le service de l'encadrement de la DGRH mais les choix sont arrêtés conjointement avec les vice-recteurs, la ministre de l'Éducation, de la jeunesse et des sports de Polynésie française ou encore le membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de l'éducation. Les personnels sélectionnés seront convoqués pour un entretien de recrutement au mois de janvier 2021.

Au cours de l'entretien, les candidats doivent pouvoir témoigner d'une bonne connaissance des projets académiques des territoires et de leurs spécificités, afin d'étayer leur projet de mobilité en outre-mer.

Ces entretiens seront conduits par le vice-recteur, un représentant de la DGRH, ainsi que pour la Polynésie française, la ministre de l'Éducation, ou son représentant, et pour la Nouvelle-Calédonie, le membre du gouvernement en charge de l'éducation.

Les candidats à la mobilité interne seront reçus sur le territoire par les autorités locales.

À l'issue des auditions, les vice-recteurs ou, pour la Polynésie française, la ministre en charge de l'éducation, transmettront leurs propositions définitives d'affectation au service de l'encadrement.

La proposition d'affectation tiendra compte autant que possible des vœux du candidat, de son parcours, de l'expérience acquise, de son projet personnel et professionnel mais aussi des contraintes des établissements et des priorités éducatives des territoires. Pour ces raisons, il est conseillé aux candidats de faire des vœux larges en termes

fonctionnels et géographiques.

IV. Calendrier des opérations

Attention : les dates indiquées dans le calendrier ci-dessous sont impératives et sans dérogation possible.

1	Publication dans le Portail Agent disponible sur le site www.education.gouv.fr des postes vacants et des postes dont le titulaire a déclaré une intention de mobilité	Du samedi 10 octobre 2020 au dimanche 1er novembre 2020
2	Saisie des demandes d'affectation dans les COM, validation et édition de leur demande par les candidats dans le Portail Agent disponible sur le site www.education.gouv.fr	Du samedi 10 octobre 2020 au dimanche 1er novembre 2020
3	Vérification et signalement des anomalies dans les éléments matériels constituant le fondement de la demande de mobilité	Du samedi 10 octobre 2020 au mardi 10 novembre 2020
4	Consultation par les académies de la liste des candidats Enregistrement dans Sirhen Mobilité de l'annexe COM « avis des autorités académiques » dûment remplie et signée	Lundi 2 novembre 2020 Du lundi 2 novembre 2020 au vendredi 6 novembre 2020
5	Examen des dossiers par la DGRH	Du lundi 9 novembre 2020 au lundi 23 novembre 2020
6	Envoi des dossiers de candidature aux vice-recteurs par la DGRH	Mardi 24 novembre 2020
7	Entretiens préalables à la mobilité interne par les vice-recteurs dans les territoires concernés	Au plus tard le vendredi 11 décembre 2020
8	Envoi par les vice-recteurs de la liste des candidats à convoquer à la DGRH	Au plus tard le vendredi 11 décembre 2020
9	Entretiens de recrutement par les vice-recteurs, les autorités locales et la DGRH à Paris	Du lundi 4 janvier 2021 au vendredi 29 janvier 2021
10	Transmission à la DGRH par les vice-recteurs des propositions d'affectation (mobilité interne et recrutement 2021)	Lundi 8 février 2021
11	Résultat des affectations	Vendredi 9 avril 2021
12	Réunion d'accueil et d'information à l'attention des candidats retenus pour le recrutement 2021	Mi-mai 2021
13	Affectation en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna	Dimanche 1er août 2021
14	Affectation à Saint-Pierre-et-Miquelon	Mercredi 1er septembre 2021

V. Publication des résultats

Les résultats des affectations sur les postes de chef d'établissement et de chef d'établissement adjoint seront publiés sur le Portail Agent lors de la première phase du mouvement général.

Les arrêtés d'affectation seront notifiés après la publication des résultats.

VI. Informations générales relatives à la prise de fonction dans les collectivités d'outre-mer

Chaque année, le service de l'encadrement publie un livret d'information pour les personnels de direction et d'inspection qui souhaitent une affectation dans une collectivité d'outre-mer. Sous la forme d'un panorama par collectivité, il regroupe une synthèse des principaux textes qui régissent les compétences de l'État en matière d'éducation.

Le livret 2020 est consultable sur le site du ministère de l'éducation nationale à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid49878/mobilite-carriere-des-personnels-de-direction.html>

Par ailleurs, un séminaire d'accueil et d'information, à l'attention des candidats retenus pour une affectation dans une collectivité d'outre-mer, est organisé chaque année dans la première quinzaine du mois de mai. La présence des candidats est obligatoire.

L'attention des candidats est attirée sur les conditions de vie particulières dans ces territoires qui nécessitent une

grande adaptabilité et la capacité à intégrer les spécificités locales. Des informations complémentaires sur les postes peuvent être obtenues sur le site de l'éducation nationale ou auprès des vice-rectorats concernés.

L'attention des candidats à une affectation à Wallis et Futuna est attirée sur la visite médicale d'aptitude physique rendue obligatoire au regard des conditions sanitaires du territoire.

a) La durée de séjour

Pour les personnels affectés en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna

En application de l'article 2 du titre I du décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996, la durée des séjours est limitée à deux années, renouvelable une seule fois à l'issue de la première affectation en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna. Le renouvellement de séjour ne constitue pas un droit pour les personnels concernés. Les demandes de renouvellement de séjour sont sollicitées par l'agent et soumises à l'avis motivé des autorités hiérarchiques locales et du ministre de l'éducation nationale.

Il est précisé que le changement d'affectation en cours de séjour n'est pas autorisé sauf dans l'intérêt du service. Toute demande de dérogation devra être soumise à l'avis du service de l'encadrement.

Les personnels sont affectés à Saint-Pierre-et-Miquelon à titre définitif sans durée de séjour réglementée. Ils sont soumis à l'obligation de stabilité de trois ans et à l'obligation de mobilité après neuf ans.

b) Les frais de changements de résidence (voyage et déménagement)

Précision importante : les décrets du 22 septembre 1998 et du 12 avril 1989 sont des textes interministériels applicables à l'ensemble des personnels de la fonction publique pour lesquels la notion d'année scolaire est le plus souvent inopérante. À ce titre, le décompte de la durée de service dans la dernière résidence administrative ne se décompte pas en années scolaires mais en années civiles de 12 mois. **Une durée de service dans la dernière résidence administrative inférieure à celle requise ne peut donner lieu à indemnisation des frais de changement de résidence.** Il convient de tenir compte de cette condition d'ouverture de droit à la prise en charge des frais de changement de résidence dans les territoires où l'affectation s'effectue au 1er août.

■ Vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna

En application des dispositions du décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 modifié, la prise en charge des frais de changement de résidence (voyage et déménagement) est subordonnée à une condition de durée de service d'au moins cinq années dans la dernière résidence administrative (territoire métropolitain ou dans le département d'outre-mer d'origine) et est limitée à 80 % des sommes engagées. Le décompte des années de service s'apprécie à l'issue de la dernière affectation en outre-mer obtenue par l'agent.

Le vice-rectorat d'accueil prend en charge l'organisation du transport de l'agent et de sa famille ainsi que les frais de changement de résidence (circulaire DAF C1 n° 2015-075 du 27 avril 2015 relative aux modalités de prise en charge des frais).

■ Vers Saint-Pierre et Miquelon

En application du décret n° 89-271 du 12 avril 1989 modifié, la prise en charge des frais de changement de résidence (voyage et déménagement) est subordonnée à une condition de durée de service d'au moins quatre années dans la dernière résidence administrative (territoire métropolitain ou dans le département d'outre-mer d'origine). Le décompte des années de service s'apprécie à l'issue de la dernière affectation en outre-mer obtenue par l'agent.

Dans tous les cas prévus aux articles 19, 20, 21 du décret précité, l'indemnisation est affectée d'un abattement de 20 %.

L'académie d'origine se charge de la mise en route (billet d'avion) et du versement de l'indemnité de changement de résidence (circulaire DAF C1 n° 2015-075 du 27 avril 2015 relative aux modalités de prise en charge des frais).

c) La prise de fonctions

La mise à disposition des personnels de direction en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna prend effet au 1er août.

L'affectation à Saint-Pierre-et-Miquelon prend effet au 1er septembre.

Les personnels seront contactés par les vice-rectorats concernés pour connaître la date d'arrivée décidée par les autorités locales. Les personnels devront être présents en Polynésie française et à Saint-Pierre-et-Miquelon avant la date de la rentrée scolaire prévue pour chacun de ces territoires.

Il est à noter que l'arrivée des personnels de direction affectés en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna à cette date coïncidera avec le milieu de l'année scolaire.

En effet, la Nouvelle-Calédonie est la seule collectivité de la République, avec Wallis-et-Futuna, à faire correspondre ses « grandes vacances » avec la saison chaude, ce qui a pour conséquence un échelonnement de l'année scolaire de la mi-février jusqu'à la mi-décembre.

d) Date de rentrée scolaire des élèves

Wallis-et-Futuna	Lundi 15 février 2021
Nouvelle-Calédonie	Lundi 15 février 2021
Polynésie française	Mardi 10 août 2021
Saint-Pierre-et-Miquelon	Mercredi 1er septembre 2021

Le 28 septembre 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Annexe

➡ Affectation dans les collectivités d'outre-mer et Saint-Pierre-et-Miquelon rentrée 2021 avis des autorités académiques

Annexe - Affectation dans les collectivités d'outre-mer et Saint-Pierre-et-Miquelon rentrée 2021 avis des autorités académiques

Académie :

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Date du dernier entretien professionnel : / /

Type d'emploi actuel

Catégorie financière de l'établissement

1. Évolution depuis le dernier compte rendu d'entretien professionnel

Appréciation des changements éventuellement intervenus (situation établissement, missions, intérim, manière de servir, etc)	Observations de l'intéressé/e
---	-------------------------------

2. Appréciation détaillée du directeur académique au vu des compétences acquises et des vœux formulés

Très favorable Favorable Sans opposition Défavorable

Motifs de l'appréciation

Date et signature

3. Appréciation détaillée du recteur au vu des compétences acquises et des vœux formulés

Très favorable Favorable Sans opposition Défavorable

Motifs de l'appréciation

Date et signature

Observations éventuelles de l'intéressé/e :

Fait à, le signature

Mouvement du personnel

Nomination

Représentants du personnel, des représentants de la mutuelle générale de l'éducation nationale et des membres de l'administration à la commission nationale d'action sociale : modification

NOR : MENH2025901A

arrêté du 18-9-2020

MENJS - DGRH C1-3

Vu arrêté du 7-3-2013 modifié ; arrêté du 3-1-2019 ; arrêté du 19-3-2019

Considérant le courrier adressé par le secrétaire général de la FNEC FP-FO du 31-8-2020

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 19 mars 2019 susvisé, fixant la liste nominative des représentants du personnel à la commission nationale d'action sociale, est modifié ainsi qu'il suit :

Au titre de la FNEC FP-FO

- En qualité de représentant titulaire :

Au lieu de : Romain Boccara

Lire : Frédéric Arsane

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait, le 18 septembre 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Informations générales

Vacance de poste

Enseignants du second degré en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire australe de février 2021

NOR : MENH2025780V

avis

MENJS - DGRH B2-2

La présente publication concerne **des postes au mouvement spécifique** d'enseignants du second degré susceptibles d'être vacants en Nouvelle-Calédonie à compter de février 2021.

Voir « liste des postes »

Modalités de dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidature, revêtus de l'avis du chef d'établissement devront être transmis, dans les quinze jours suivant la date de la publication de cet avis, à l'adresse suivante : ce.dp@ac-noumea.nc en précisant en objet « Mouvement Spécifique RS 2021 - Nom prénom - Discipline »

Le dossier de candidature devra être accompagné des pièces suivantes, en un seul pdf :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- une copie des deux derniers comptes rendus de rendez-vous de carrière ou rapports d'inspection
- une fiche de synthèse de moins d'un mois à demander à votre gestionnaire académique.

Annexe 1

↳ Liste de postes spécifiques susceptibles d'être vacants à compter de la rentrée scolaire australe 2021

Annexe 2

↳ Demande de poste spécifique ou à profil particulier en Nouvelle-Calédonie à compter de la rentrée scolaire de février 2021

Annexe 1 - Liste de postes spécifiques susceptibles d'être vacants à compter de la rentrée scolaire australe 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Postes spécifiques susceptibles d'être vacants a la rentrée scolaire australe 2021

Code établissement	Établissement	Corps souhaité (PLP, Certifié, Agrégé)	Code discipline du support	Discipline	Profil du poste et compétences particulières attendues
9830635Y	Lycée Michel Rocard - Pouembout	Agrégé/Certifié	L7100	Biochimie-Génie biologique	Dans cet établissement polyvalent (agricole et éducation nationale, diplômes de niveau V, IV et III), situé en province Nord, l'intéressé devra, en collaboration étroite avec son collègue enseignant de biotechnologies option biochimie-génie biologique, poursuivre la montée en puissance de la formation au bac STL (1 classe à 2 spécialités : biotechnologies et SPCL) ouverte en 2017. Il est susceptible d'enseigner, au niveau 1re et terminale, les biotechnologies (programme de la réforme), et la biochimie-biologie. Sous le contrôle de l'inspection pédagogique régionale, de la direction de l'établissement et en concertation avec l'équipe pédagogique, il participera à l'organisation des épreuves de PTA, ETLV et ECE, du contrôle continu de biochimie-biologie. Il devra s'engager fortement dans la mise en place des enseignements et des épreuves du nouveau bac STL. Il veillera en outre à accompagner/former le personnel technique à la préparation des travaux pratiques et ECE, en adaptant ses pratiques selon les équipements et consommables disponibles sur place, et être capable d'élaborer un prévisionnel pour les fournitures et équipements du laboratoire. Il aura également la charge de développer des partenariats avec les entreprises/ institutions/ associations liées aux biotechnologies et/ou biologie de la zone.
9830557N	Lycée du Grand Nouméa - Dumbéa	Agrégé/Certifié	L7200	Biotechnologie Santé Environnement	Enseignant en charge d'enseignements de spécialité en BTS ESF (économie sociale et familiale 1re et 2e année). L'intéressé aura une expérience significative dans cette section.

9830635Y	Lycée de Pouembout	PLP	P4500	Génie Mécanique - Maintenance des véhicules	Une expérience significative d'enseignement en BTS MMCM (maintenance des matériels de construction et de manutention) est attendue. L'enseignant(e) y assurera l'essentiel de son service. Poste en province Nord, sur une section ouverte en 2018, nécessitant une disposition pour le travail collaboratif, tant à l'interne qu'auprès des partenaires industriels, ainsi qu'une appétence forte à la différenciation pédagogique et à l'accompagnement dans la durée des ambitions des élèves.
9830003L 9830557N	Lycée Jules Garnier - Nouméa Lycée du Grand Nouméa - Dumbéa	Agrégé/Certifié	L0430	Japonais	Poste en lycée. Dans un territoire qui connaît un véritable essor de l'apprentissage de la langue japonaise, le professeur de japonais sera amené à intervenir sur deux établissements de Nouméa - Grand Nouméa, avec des interventions possibles en sections post-Bac. Le professeur participera par ailleurs à la conception de ressources pédagogiques et à la mise en œuvre du plan académique de formation afin d'accompagner les professeurs de japonais de la Nouvelle-Calédonie.
9830626N 9830640D	Collège de Katiramona - Dumbéa Collège d'Auteuil - Dumbéa	Agrégé/Certifié	L0430	Japonais	Poste en collège. Dans un territoire qui connaît un véritable essor de l'apprentissage de la langue japonaise, le professeur de japonais sera amené à intervenir sur deux établissements de Nouméa - Grand Nouméa, avec des interventions possibles en sections post-Bac. Le professeur participera par ailleurs à la conception de ressources pédagogiques et à la mise en œuvre du plan académique de formation afin d'accompagner les professeurs de japonais de la Nouvelle-Calédonie.

Annexe 2 - Demande de poste spécifique ou à profil particulier en Nouvelle-Calédonie à compter de la rentrée scolaire de février 2021

République française

**Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports**

Secrétariat général

**Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré
Bureau DGRH B2-2
72, rue Regnault - 75243 Paris Cedex 13**

**dossier à transmettre à l'adresse suivante :
ce.dp@ac-noumea.nc**

Demande de poste spécifique ou à profil particulier en Nouvelle-Calédonie

Rentrée scolaire février 2021

Situation administrative

Grade

Discipline

Fonctions exercées

Affectation actuelle

Date

Établissement

Commune

Département ou pays

Classe enseignée

Situation de famille

VOUS

Nom de naissance

Prénoms

Nom marital

Date de naissance

Lieu

PHOTO

Célibataire - marié(e) - veuf(ve) - divorcé(e) - séparé(e) - concubinage -

Pacsé(e) (1)

(1) Rayer les mentions inutiles

Votre conjoint ou concubin :

Nom de naissance

Prénoms

Nom marital

Date de naissance

Lieu

Date du mariage :

Profession :

Discipline (si enseignant) :

Enfants et personnes à charge qui accompagneront ou suivront le candidat :

Nom	Prénoms	Date et lieu de naissance	Niveau scolaire des enfants
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Adresse principale :

Adresse

.....
.....

Code postal Ville.....

Pays si résidence à l'étranger

Adresse e-mail **personnelle**

.....

Adresse e-mail **professionnelle**

.....

États des services en qualité de titulaire de l'éducation nationale					
Corps/grade	Fonctions	Classes enseignées	Établissements commune, département	Périodes	
				du	au

Vœux (classés par ordre de préférence)

Ordre du vœu	Intitulé du vœu (code et établissement)	Code discipline	Spécialité demandée (BTS, DDFPT ou autre, etc.)

Observations éventuelles du candidat

Fait à, le

Signature :

Avis du chef d'établissement ou de service sur la valeur professionnelle et la manière de servir du candidat

À ,le

*Le Chef d'établissement,
(ou de service)*

Rappel des pièces à joindre :

- lettre de motivation
- curriculum vitae
- copie des deux derniers rapports d'inspection ou compte rendus de rendez-vous de carrière
- fiche de synthèse de moins d'un mois à demander à votre gestionnaire académique